Jeu-concours Black Friday Park & Pay

PARTIE A : CONDITIONS GÉNÉRALES

1. ORGANISATEUR

Le Jeu-concours Black Friday Park & Pay (le « Jeu-concours ») est organisé par l'entité PayByPhone désignée au point 1 de l'Annexe pour le Marché du Participant (l'« Organisateur ») et est régi par le présent règlement (le « Règlement officiel »), composé des présentes Conditions générales et de ladite Annexe.

« Marché » désigne chacun des pays suivants : le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, la Suisse, le Canada et les États-Unis. Un Jeu-concours distinct est organisé dans chaque Marché. Le Jeu-concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé ou administré par un tiers, ni associé à un tiers.

2. PÉRIODE DE PARTICIPATION

Le Jeu-concours débute le 19 novembre 2026 à 00h00 et se termine le 30 novembre 2026 à 23h59, dans le fuseau horaire indiqué au point 4 de l'Annexe (la « Période de Participation »).

3. ÉLIGIBILITÉ

Le Jeu-concours est ouvert aux personnes physiques âgées de 18 ans ou plus à la date de la Participation et résidant légalement dans le Marché, comme décrit au point 3 de l'Annexe (chacune un « Participant »).

Les employés de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées et de ses agences de publicité et de promotion, les membres de leur famille proche et de leur foyer, ainsi que toute autre personne associée à l'organisation du Jeu-concours ne sont pas éligibles.

Les personnes qui paient une session de stationnement à l'aide d'un moyen de paiement professionnel, ainsi que les personnes qui stationnent en tant que conducteur au sein d'une flotte cliente professionnelle de PayByPhone, ne sont pas autorisées à participer ni à gagner. Les Participations de ces personnes sont nulles.

4. COMMENT PARTICIPER

Il existe deux façons de participer (chacune une « Participation ») :

(a) **Park & Pay :** (i) disposer d'un compte PayByPhone enregistré ; (ii) créer et payer une session de stationnement valide dans le Marché pendant la Période de Participation, via

l'application, le site web ou le service téléphonique PayByPhone, à l'exception d'une session d'une personne exclue en vertu de l'article 3 ; (iii) avoir accepté de recevoir des communications marketing relatives aux promotions de l'Organisateur, et ne pas avoir retiré cet accord, au moment de la session de stationnement ;

Toute personne n'ayant pas donné cet accord peut néanmoins participer par la voie de la Participation gratuite, qui ne l'exige pas.

(b) **Participation gratuite (aucun achat requis) :** suivre la voie gratuite décrite au point 5 de l'Annexe. Aucune session de stationnement ni aucun achat n'est requis.

Les deux modes de participation offrent les mêmes chances de gagner. Chaque personne est limitée à une (1) Participation au Jeu-concours, quel que soit le mode utilisé ou le nombre de sessions de stationnement effectuées. L'Organisateur peut disqualifier toute personne qui soumet plus que le nombre maximal de Participations.

L'Organisateur n'est pas responsable des Participations perdues, tardives, incomplètes, invalides, illisibles ou mal acheminées.

5. LOT

Il y a un (1) lot dans chaque Marché (le « Lot ») : une carte cadeau électronique multi-enseignes dont la valeur, la devise et l'émetteur sont indiqués au point 6 de l'Annexe. Le Lot ne peut être échangé contre des espèces ou un crédit et il n'existe aucune alternative en espèces. Le Lot n'est pas cessible.

Si le Lot n'est pas disponible, l'Organisateur peut le remplacer par un lot de valeur égale ou supérieure. Tous les frais d'acceptation ou d'utilisation du Lot non décrits ici, ainsi que les impôts dus sur le Lot en vertu de la loi applicable, sont à la charge du Gagnant.

6. TIRAGE AU SORT

À l'issue de la Période de Participation, un (1) gagnant pour le Marché sera sélectionné au hasard parmi toutes les Participations éligibles reçues pour ce Marché (le « Tirage au sort »). Le Tirage au sort a lieu le 7 décembre et est effectué comme décrit au point 7 de l'Annexe. Les Participants n'ont pas besoin d'être présents. Les Participations ne sont pas regroupées entre les Marchés.

7. CHANCES DE GAIN

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations éligibles reçues dans le Marché pendant la Période de Participation. Les chances sont identiques pour les Participations Park & Pay et les Participations gratuites.

8. NOTIFICATION ET VÉRIFICATION DU GAGNANT

Après le Tirage au sort, le Participant sélectionné (le « Gagnant potentiel ») sera contacté par l'Organisateur par e-mail. Le Gagnant potentiel dispose de trois (3) jours ouvrés à compter de la première tentative de notification pour répondre, effectuer toute vérification requise (y compris la vérification qu'il n'est pas exclu en vertu de l'article 3) et réclamer le Lot.

Si le Gagnant potentiel ne peut être joint ou ne répond pas dans les délais, ne termine pas la vérification requise ou ne respecte pas le Règlement officiel, il sera disqualifié et l'Organisateur pourra sélectionner un autre Gagnant potentiel. Ce processus est répété jusqu'à ce que le Lot soit attribué.

Toute exigence supplémentaire applicable au gagnant figurant au point 8 de l'Annexe s'applique également. Une fois la vérification effectuée et le Lot reçu, le Gagnant potentiel devient le « Gagnant ».

9. PUBLICATION DU GAGNANT

Uniquement avec le consentement préalable du Gagnant, et lorsque la loi le permet, l'Organisateur peut publier le prénom et l'initiale du nom du Gagnant afin d'annoncer le gagnant. Le consentement est facultatif et ne constitue pas une condition pour recevoir le Lot.

10. RESPONSABILITÉ

Aucune disposition du Règlement officiel n'exclut ni ne limite une responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable, y compris la responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel causé par négligence, en cas de fraude, ou au titre de tout droit légal du consommateur.

Sous cette réserve, et dans la mesure permise par la loi, l'Organisateur, ses sociétés affiliées, employés, dirigeants, administrateurs, agents et agences de publicité et de promotion (les « Parties Exonérées ») ne sont pas responsables : des erreurs techniques empêchant une Participation ; de toute intervention non autorisée dans le Jeu-concours ; des erreurs dans l'administration du Jeu-concours ou le traitement des Participations ; ni de toute perte ou dommage résultant de la participation au Jeu-concours ou de l'acceptation, de l'utilisation ou du mauvais usage du Lot. Le Lot est fourni par un tiers et l'Organisateur ne donne aucune garantie à son sujet. Toutes conditions supplémentaires figurant au point 13 de l'Annexe s'appliquent également.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'Organisateur peut disqualifier toute personne qui falsifie ou tente de falsifier le processus de Participation ou le fonctionnement du Jeu-concours, ou qui agit en violation du Règlement officiel.

Si le Jeu-concours ne peut se dérouler comme prévu en raison d'un cas de force majeure, d'une fraude, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, d'une défaillance technique ou de toute autre cause échappant au contrôle de l'Organisateur et affectant son administration, sa sécurité, son équité ou son intégrité, l'Organisateur peut annuler, suspendre ou modifier le Jeu-concours en tout ou en partie. Dans la mesure du possible, il attribuera le Lot parmi les Participations éligibles non suspectes, ou de toute autre manière juste et équitable.

Le fait de ne pas faire appliquer une disposition du Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à celle-ci. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, le reste du Règlement officiel demeure en vigueur.

12. PROTECTION DES DONNÉES

L'Organisateur est responsable des données personnelles traitées pour le Jeu-concours. La participation repose sur le consentement (opt-in). L'Organisateur ne collecte que ce dont il a besoin : le nom, l'adresse e-mail et le pays (ou l'État ou la province) de résidence du Participant et, pour les Participations Park & Pay, les données de compte et de session de stationnement nécessaires pour vérifier que la Participation est éligible.

Ces données sont utilisées uniquement pour administrer le Jeu-concours, vérifier l'éligibilité, effectuer le Tirage au sort, contacter et vérifier le gagnant, publier le gagnant (avec son consentement) et respecter les obligations légales. La participation au Jeu-concours ne vaut pas consentement à recevoir des communications marketing.

Les données personnelles des Participants ayant participé via le formulaire et n'ayant pas gagné sont supprimées après la fin de la période de réclamation. Les données du Gagnant ne sont conservées que le temps nécessaire à des fins de preuve, fiscales et juridiques. Les prestataires de services qui traitent ces données (par exemple un fournisseur de cartes cadeaux) agissent en vertu d'un accord de traitement des données.

Des informations détaillées, notamment sur les droits des Participants en vertu de la loi applicable, figurent dans la Politique de confidentialité mentionnée au point 12 de l'Annexe.

13. DROIT APPLICABLE, LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Le droit applicable, les tribunaux compétents et la manière de formuler une réclamation sont indiqués au point 11 de l'Annexe.

14. LANGUE ET ORDRE DE PRIORITÉ

Le Règlement officiel est publié dans la ou les langues indiquées au point 2 de l'Annexe. Les clauses/mentions obligatoires figurant au point 9 de l'Annexe font partie du Règlement officiel. En cas de conflit entre une Annexe et les présentes Conditions générales, l'Annexe prévaut.

paybyphone

ANNEXE 2 : FRANCE (FR)

1. Organisateur	PayByPhone SAS, 62 Bis, av André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt – France
2. Langue	Français
3. Résidents éligibles	Résidents légaux de la France métropolitaine.
4. Fuseau horaire	Heure d'Europe centrale (CET)
5. Voie de Participation gratuite	Pour participer au tirage au sort, remplissez le formulaire de participation en ligne ici, sans aucune session de stationnement ni achat. Les Participants indiquent leurs nom et prénom, leur adresse e-mail et leur pays de résidence. Les Participations gratuites ont les mêmes chances de gagner que les Participations Park & Pay.
6. Lot	Carte cadeau électronique multi-enseignes d'une valeur de 250 € émise par Illicado.
7. Tirage au sort	Effectué par l'Organisateur à son siège social selon une méthode de sélection aléatoire.
8. Exigences supplémentaires	Aucune.
9. Clauses obligatoires	La participation est possible gratuitement par la voie de la Participation gratuite. Les Participants qui utilisent la voie de la Participation gratuite peuvent demander le remboursement du coût de la connexion internet utilisée pour participer, ainsi que des frais d'affranchissement d'une demande écrite du présent Règlement officiel, sur demande écrite adressée à PayByPhone 62bis Avenue André Morizet, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Le présent Règlement officiel est disponible gratuitement sur demande à legal@paybyphone.com et en ligne à l'adresse www.paybyphone.fr/blackfriday. Il y a un gagnant en France ; tous les Participants ne gagnent pas.
10. Mentions obligatoires dans les communications	Les conditions de participation doivent être claires et facilement accessibles au moment de la communication. Ne pas laisser entendre que tout le monde gagne.
11. Droit applicable, tribunaux, réclamations	Droit français. Tribunaux déterminés conformément au droit de la consommation applicable. Réclamations à adresser à legal@paybyphone.com.
12. Politique de confidentialité	https://www.paybyphone.com/legal/privacy-policy-fr
13. Conditions supplémentaires	Aucune.

paybyphone